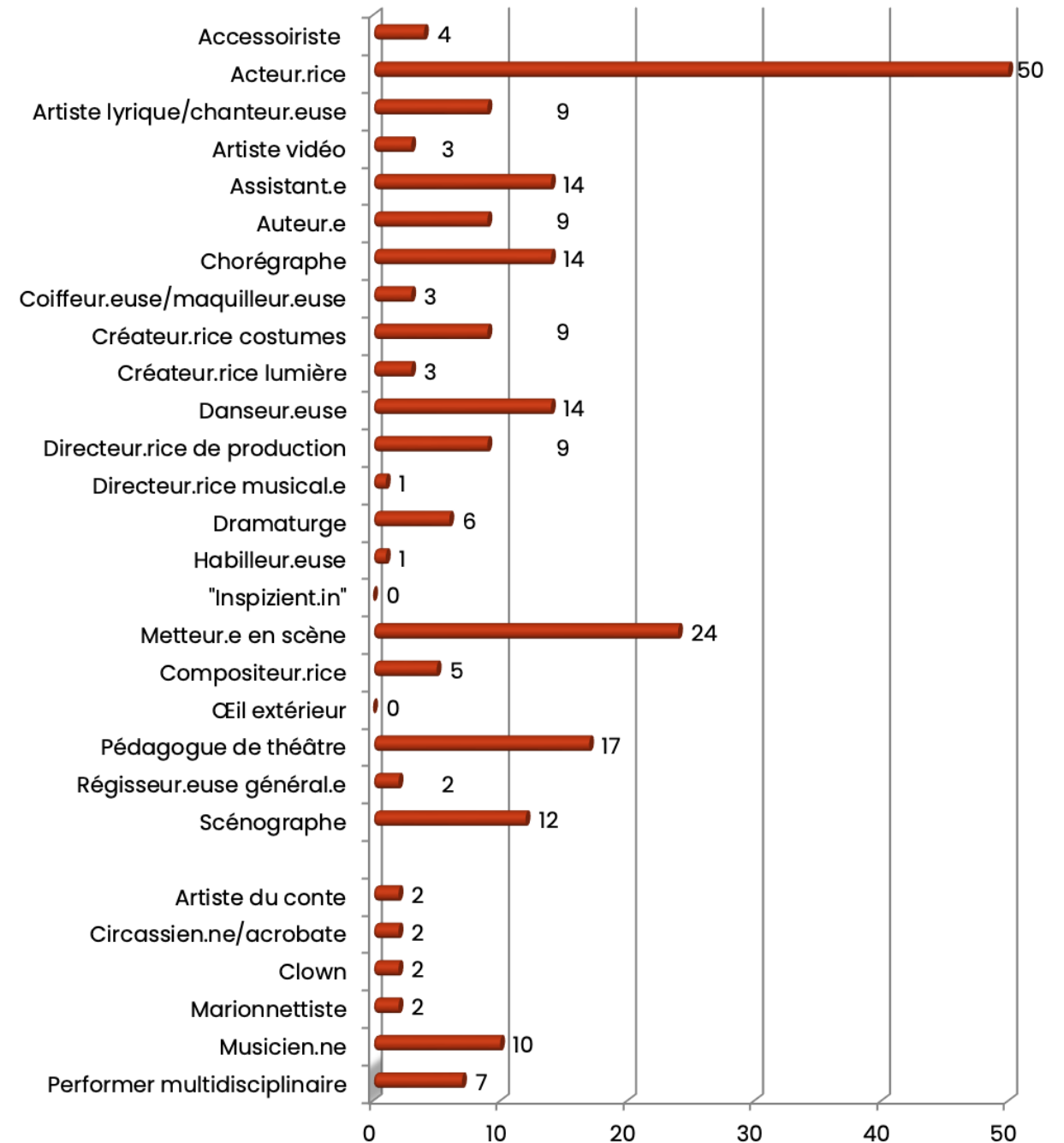
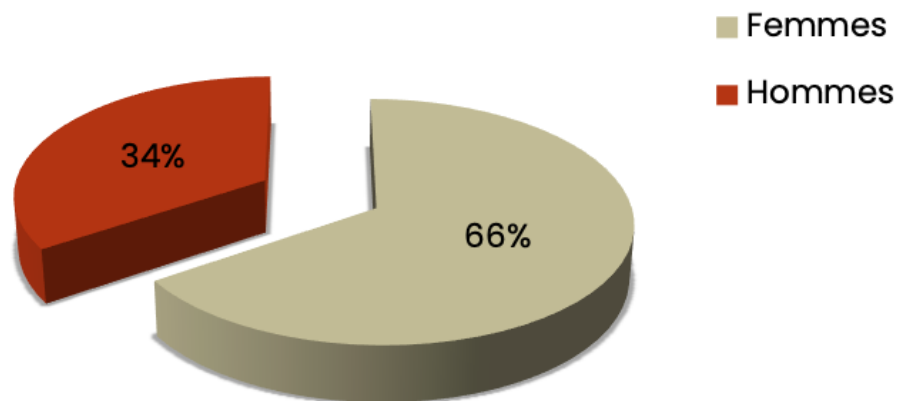


# Les membres d'ASPRO en 2022

## Conditions d'admission :

peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant.e.

## Membres affilié.e.s en 2022 : 116



# Les membres d'ASPRO en 2022

Beaucoup de professionnel.le.s du spectacle vivant représenté.e.s par ASPRO bénéficient des mesures sociales proposées dans le cadre de la loi du 19 décembre 2014 : la grande majorité (60 personnes) en tant qu'intermittent.e.s du spectacle, 11 personnes en tant qu'artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. 30 membres ne profitent pas de ces mesures : dans cette catégorie (Autres\*) se retrouvent des travailleur.euse.s intellectuel.le.s indépendant.e.s résidant au Luxembourg, des personnes dont le dossier de demande auprès du Ministère de la Culture est en cours et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent.e dans un autre pays (France, Suisse...). Malheureusement 15 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.

